



RÈGLEMENT LA VENI VICI 2025

1 – La 5^e édition de la VENI VICI est organisée par la société YESWERUN avec le support de l'association CAP OCÉANS le **samedi 8 novembre 2025** entre Nîmes, le Pont du Gard et Uzès (Gard). L'événement est organisé en partenariat avec le Département du Gard, la Région Occitanie / Midi-Pyrénées, les villes de Nîmes et d'Uzès, ainsi que l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard, qui sera le site central de la manifestation.

2 – Six formules sont proposées sur la 5^e édition de la VENI VICI :

- **82 KM run** (Nîmes > Pont du Gard > Uzès) / **2200 D+**
- **48 KM run** (Nîmes > Pont du Gard) / **1250 D+**
- **27 KM run** (Pont du Gard > Uzès) / **700 D+**
- **Marche nordique 27 KM** chronométrée (Pont du Gard > Uzès) / **700 D+**
- **16 KM run** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **420 D+**
- **Rando 13 KM** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **320 D+**

3 – Les distances proposées seront ouvertes le jour de l'événement uniquement aux participants munis d'un dossard (coureurs & randonneurs), licenciés ou non, nés :

- avant le 31 décembre 2005 pour les coureurs du 82 KM.
- avant le 31 décembre 2005 pour les coureurs du 48 KM.
- avant le 31 décembre 2005 pour les coureurs du 27 KM et de la marche nordique 27 KM (chronométrée).
- au plus tard le 31 décembre 2007 pour les coureurs du 16 KM.
- au plus tard le 31 décembre 2018 pour les participants à la rando 13 KM (non-chronométrée).

4 – Inscriptions

Elles se font uniquement sur internet sur le site in.njuko.com/lavenivici-2025

Une **inscription ne sera validée** qu'à réception du dossier complet comprenant :

- le formulaire d'inscription en ligne dûment complété,
- le paiement par carte bancaire (seul moyen de paiement accepté).

Tout dossier incomplet lors de la clôture des inscriptions sera rejeté. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course/rando sans dossard.

5 – Conditions de participation

Pour tous les participants majeurs aux distances RUN (82 / 48 / 27 / 16 KM) et marche nordique chrono (27 KM) :

Depuis le 16 janvier 2024, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Cette nouvelle mesure s'applique aussi bien aux ressortissants français qu'étrangers. Autrement dit, l'obligation de se rendre chez votre médecin pour avoir le droit de participer à une compétition, c'est terminé !

Vous devrez cependant vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition (à partir du 09.08.2025)**, à la plateforme web dédiée mise en place par la FFA : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes destinées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique. Un e-mail vous sera envoyé le 9 août 2025 vous invitant à remplir votre PPS et à venir renseigner dans votre espace d'inscription votre n° de PPS.

> Pour les participants mineurs (-18 ans) inscrits sur le 16 KM RUN :

La présentation d'un certificat médical n'est pas non plus obligatoire et le PPS ne s'applique pas. Il est remplacé par un questionnaire de santé disponible [ici](#).

> Pour les participants majeurs licenciés FFA* ou d'une fédération agréée** :

Dans leur cas, le PPS est directement intégré à leur licence. Il leur suffira de venir remplir le champ « Licence » lors de leur inscription en ligne (si saison en cours) ou sur leur espace d'inscription lorsqu'ils seront invités à le faire par mail.

* Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running en cours de validité.

** Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).

> Pour les participants à la rando 13 KM :

Il n'y a aucun justificatif médical à fournir, ni de PPS à remplir, le parcours n'étant pas chronométré.

6 – Assurance annulation

Tous les participants peuvent souscrire, lors de leur inscription en ligne, à une assurance annulation. L'organisation ne procède à aucun remboursement en cas d'annulation ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées. L'assurance BETICKETING vous permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, remboursé de 80 % du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service).

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement. Aucune déclaration tardive ou hors l'interface dédiée ne sera recevable. Les conditions générales de vente de l'assurance annulation sont [disponibles ici](#).

7 – Cas d'annulation ou de report de l'évènement

Au cas où la VENI VICI ne pourrait se tenir pour toute raison indépendante de notre volonté – par exemple, événement climatique majeur ou crise sanitaire entraînant une annulation des événements grand public –, **aucun dossard ne sera remboursé.**

Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report ou remboursement partiel de l'inscription pourra éventuellement être proposé par l'organisation, sans obligation de cette dernière.

8 – Mesures sanitaires

Les conditions d'organisation de la VENI VICI seront soumises aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement. Toute personne inscrite devra les accepter et s'y conformer.

9 – Retrait des dossards (sous réserve de modifications)

Il aura lieu :

- **vendredi 7 novembre 2025 de 9h à 21h** sur le site du Pont du Gard en rive gauche (accès parking gratuit).

- **samedi 8 novembre 2025 de 6h30 à 15h** sur le site du Pont du Gard (accès parking payant).

Attention : nous recommandons vivement de privilégier le retrait de votre dossard le vendredi 7 novembre 2025 pour éviter une longue file d'attente... et le stress du samedi matin, des milliers de participants étant attendus.

10 – Horaires des départs samedi 8 novembre 2025 (sous réserve de modifications)

- **8h00 (départs par vagues) :** départ du **82 KM** (Nîmes > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Uzès) au site de départ (Nîmes).

- **8h00 (départ par vagues) :** départ de la **marche nordique 27 KM chrono** (Pont du Gard > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Uzès) au site de départ (Pont du Gard).

- **8h30 (départ par vagues) :** départ du **16 KM** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).

- **10h00 (départ par vagues) :** départ de la **Rando 13 KM** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).

- **10h30 (départ par vagues) :** départ du **48 KM** (Nîmes > Pont du Gard), avec acheminement des participants qui le souhaitent par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Pont du Gard) au site de départ (Nîmes).

- **14h30 (départ par vagues) :** départ du **27 KM** (Pont du Gard > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent au départ par navettes bus (payantes) depuis le site d'arrivée (Uzès) au site de départ (Pont du Gard).

1 1 – Parkings et navettes bus

L'accès aux parkings (payants) du Site du Pont du Gard sera possible pour les participants sur les deux rives du Pont du Gard (côté Remoulins et Vers-Pont-du-Gard).

Des parkings relais gratuits seront également mis à disposition des participants à proximité du Site du Pont du Gard avec un système de navettes bus gratuites

Des navettes bus (payantes mais non-obligatoires, disponibles uniquement sur votre espace d'inscription en ligne et en quantités limitées) sont proposées aux participants qui le souhaitent entre les différents sites de la VENI VICI :

> Sur le 82 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER Uzès > Nîmes (pour te rendre au départ de la course le samedi matin) / 12€

Le départ des navettes pour le 82 KM se fera dans le centre-ville d'Uzès, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. Départ des navettes le samedi matin (horaire à venir), direction les Arènes de Nîmes où le départ du 82 KM sera donné à 8h00. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 82 KM à proximité de la ligne de départ à Nîmes.

Attention : il n'y aura pas de navette retour entre Uzès et Nîmes après la course. Si vous êtes en voiture, nous vous conseillons de stationner à Uzès et de prendre la navette aller pour vous rendre au départ à Nîmes le matin de la course.

> Sur le 48 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER 48 KM Pont du Gard > Nîmes (pour te rendre au départ de la course le samedi matin) / 11€

Le départ des navettes pour le 48 KM se fera sur le site du Pont du Gard, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. Départ des navettes le samedi matin, direction les Arènes de Nîmes où le départ du 48 KM sera donné à 10h30. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 48 KM à proximité de la ligne de départ aux Arènes de Nîmes.

Attention : il n'y aura pas de navette retour entre le Pont du Gard et Nîmes après la course. Si vous êtes en voiture, nous vous conseillons de stationner au Pont du Gard et de prendre la navette aller pour vous rendre au départ à Nîmes le matin de la course.

> Sur le 27 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER Uzès > Pont du Gard (pour te rendre au départ de la course le samedi après-midi) / 6€

Pour les participants qui préfèrent stationner à l'arrivée de la course à Uzès

Le départ des navettes pour le 27 KM se fera dans le centre-ville d'Uzès, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. Départ des navettes le samedi midi, direction le site du Pont du Gard où le départ du 27 KM sera donné à partir de 14h30 (horaire susceptible d'évoluer). Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 27 KM à proximité de la ligne de départ au Pont du Gard.

- Navettes bus RETOUR Uzès > Pont du Gard (retour après-course) / 6€

Pour les participants qui préfèrent stationner au départ de la course au Pont du Gard

Des navettes retour au Pont du Gard sont également proposées, avec un service continu de navettes bus en rotation le samedi jusqu'à la fin de la course, qui partiront du centre-ville d'Uzès. Ceci afin d'éviter aux personnes séjournant dans le secteur du Pont du Gard d'avoir à prendre leur voiture pour venir à Uzès, où la circulation risque d'être perturbée la journée du samedi.

> Sur la MARCHE NORDIQUE 27 KM

- Navettes bus ALLER MARCHE NORDIQUE 27 KM Uzès > Pont du Gard (pour te rendre au départ le samedi matin) / 6€

Pour les participants qui préfèrent stationner à l'arrivée de la course à Uzès

Le départ des navettes pour la Marche nordique se fera dans le centre-ville d'Uzès. Départ des navettes le samedi matin, direction le site du Pont du Gard où le départ sera donné à 8h (horaire susceptible d'évoluer). Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants de la Marche nordique à proximité de la ligne de départ au Pont du Gard.

- Navettes bus RETOUR Uzès > Pont du Gard (retour après-course) / 6€

Pour les participants qui préfèrent stationner au départ de la course au Pont du Gard

Des navettes retour au Pont du Gard sont également proposées, avec un service continu de navettes bus en rotation le samedi, qui partiront du centre-ville d'Uzès. Ceci afin d'éviter aux personnes séjournant dans le secteur du Pont du Gard d'avoir à prendre leur voiture pour venir à Uzès, où la circulation risque d'être perturbée la journée du samedi.

> Sur le 16 KM (RUN)

- Navettes bus ALLER 16 KM Uzès > Pont du Gard (pour te rendre au départ de la course le samedi matin) / 6€

Le départ des navettes se fera dans le centre-ville d'Uzès le matin, direction le site du Pont du Gard (parking rive gauche), où le départ du 16 KM sera donné à partir de 8h30 (horaire susceptible d'évoluer). Cette navette évitera aux personnes séjournant dans le secteur d'Uzès d'avoir à prendre leur voiture pour venir au Pont du Gard, où la circulation risque d'être perturbée la journée du samedi.

- Navettes bus **RETOUR Pont du Gard > Uzès (retour après-course) / 6€**

Des navettes retour pour rentrer à Uzès sont également proposées, avec un service continu de navettes bus en rotation le samedi toute la journée, qui partiront du parking rive gauche sur le Site du Pont du Gard.

> Sur la RANDO 13 KM

- Navettes bus **ALLER RANDO 13 KM Uzès > Pont du Gard (pour se rendre au départ le samedi matin) / 6€**

Le départ des navettes se fera dans le centre-ville d'Uzès le matin, direction le site du Pont du Gard (parking rive gauche), où le départ de la RANDO 13 KM sera donné à partir de 10h (*horaire susceptible d'évoluer*). Cette navette évitera aux personnes séjournant dans le secteur d'Uzès d'avoir à prendre leur voiture pour venir au Pont du Gard, où la circulation risque d'être perturbée la journée du samedi.

- Navettes bus **RETOUR Pont du Gard > Uzès (retour après-course) / 6€**

Des navettes retour pour rentrer à Uzès sont également proposées, avec un service continu de navettes bus en rotation le samedi toute la journée, qui partiront du parking rive gauche sur le Site du Pont du Gard.

1 2 – Consignes sacs (gratuites)*

Elles seront proposées sur toutes les courses en ligne (point de départ et d'arrivée différents) :

> Sur le 82 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Nîmes pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie à Uzès. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 82 KM qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 48 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Nîmes pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie au Pont du Gard. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 48 KM qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 27 KM et la marche nordique 27 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ au Pont du Gard pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera à proximité immédiate de la ligne de départ. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie à Uzès. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 27 KM et de la marche nordique 27 KM qui ne prennent pas la navette bus.

*Taille maximale acceptée pour les sacs 55 x 35 x 25 cm (valise cabine avion).

1 3 – Matériel obligatoire et barrières éliminatoires

• **82 KM (Nîmes > Pont du Gard > Uzès)** : le circuit long se court en semi-autonomie. Cinq à six ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement complet solide et liquide à l'arrivée (à Uzès). Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5,3 km/h (*infos détaillées à venir*). Le matériel suivant est imposé pour les coureurs sur le format long : téléphone portable, réserve d'eau de 50 cl minimum, couverture de survie, lampe frontale, sifflet, barres et/ou gels énergétiques, chaussures de course à pied (trails de préférence), gobelet personnel ou flasque pour accéder aux ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel (**aucun gobelet ne sera distribué**).

• **48 KM (Nîmes > Pont du Gard)** : le parcours se fait également en semi-autonomie. Trois ravitaillements seront assurés sur le parcours, ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée (Nîmes). Plusieurs barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5,1 km/h (*infos détaillées à venir*). Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 82 KM est imposé aux participants (**aucun gobelet distribué**).

• **27 KM (Pont du Gard > Uzès)** : le parcours se fait également en semi-autonomie. Un ravitaillement complet sera assuré (à Argilliers) ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée sur le site du Pont du Gard. Deux barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5,2 km/h (*infos détaillées à venir*). Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 82 KM est imposé aux participants, sauf la lampe frontale. **Aucun gobelet distribué**.

• **Marche Nordique 27 KM (Pont du Gard > Uzès)** : le parcours se fait également en semi-autonomie. Un ravitaillement complet sera assuré (à Argilliers) ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée sur le site du Pont du Gard. Deux barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place sur la base d'une vitesse moyenne de 4 km/h (*infos détaillées à venir*). Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 82 KM est imposé aux participants, sauf la lampe frontale (recommandée pour les participants à la marche nordique). **Aucun gobelet distribué**.

• **16 KM (Pont du Gard > Pont du Gard)** : sur le circuit court, les participants auront un ravito à mi-parcours, ainsi qu'un ravitaillement complet (solide + liquide) à l'arrivée. Une barrière horaire (éliminatoire) sera mise en place au ravito à mi-

parcours sur la base d'une vitesse moyenne de 4,5 km/h (*infos détaillées à venir*). Pas de matériel obligatoire (attention : **aucun gobelet distribué**).

• **Rando 13 KM** : pas de barrière horaire ni de matériel obligatoire (attention : **aucun gobelet distribué**). Une réserve d'eau est cependant vivement conseillée, du fait de la distance. Les participants auront droit à un ravito à mi-parcours, ainsi qu'à un ravitaillement complet (solide + liquide) à l'arrivée.

> **Tous les parcours chronométrés feront l'objet d'un suivi LiveTrail** (avec plusieurs points de contrôle intermédiaires).

1 4 – Durant les courses & randonnée

Chaque participant devra porter le dossard de la VENI VICI à l'avant (sur le torse ou short/collant), pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de l'évènement (le numéro de dossard devra impérativement être constamment visible), sous peine de disqualification.

Les participants sans dossard (coureurs comme randonneurs), les animaux et les engins (motorisés ou non) sont formellement interdits sur les tracés, hormis ceux de l'organisation. L'accès aux zones de ravitaillement mises en place par l'organisation n'est pas autorisé pour les accompagnateurs et suiveurs. Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

1 5 – Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en :

- conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques et à les déposer dans les récipients mis en place par l'organisation sur les parcours et sur les zones de départ-arrivée.

- suivant le tracé sans coupe volontaire du parcours.

De même, certains passages sur des zones protégées à proximité du site du Pont du Gard comportent des restrictions en termes de doublement. Merci de respecter les signalisations et consignes des bénévoles.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification d'un concurrent (coureurs comme randonneurs).

1 6 – Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques, autorisations...).

1 7 – Sécurité durant les courses

Un service médical (secouristes + médecins) sera présent le jour de l'épreuve. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipages de police municipale et de gendarmerie, de radio-signaleurs aux points stratégiques des parcours, ainsi que de signaleurs reconnaissables sur le terrain par le port d'un badge « Super bénévole », durant toute la durée de la manifestation.

1 8 – Récompenses

• Sur les épreuves running (82 KM, 48 KM, 27 KM et 16 KM), seront récompensés chez les hommes et les femmes :

- les 3 premiers au classement scratch,

- le 1^{er} de chaque catégorie (-20 ans / -30 ans / -40 ans / -50 ans / -60 ans / -70 ans / +70 ans). Pas de cumul de récompenses.

• Sur l'épreuve marche nordique 27 KM, seront récompensés : les 3 premiers hommes & les 3 premières femmes,

• Pas de classement ni de remise de prix pour les participants à la rando 13 KM (non chronométrée).

• La remise des prix aura lieu en deux temps :

- **Samedi 8 novembre 2025 à 16h00** (*horaire susceptible d'évoluer*) sur le Site du Pont du Gard (rive droite - Remoulins) pour le 48 KM et le 16 KM.

- **Samedi 8 novembre 2025 à 19h00** (*horaire susceptible d'évoluer*) à Uzès pour le 82 KM, le 27 KM et la Marche nordique 27 KM.

1 9 – Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe à la VENI VICI sous sa propre et exclusive responsabilité personnelle.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation et se réservant le droit de supprimer des classements la personne participant sous une fausse identité.

Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

2 0 – La VENI VICI est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature & trail (y compris la marche nordique chronométrée). Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels complétés par un fléchage au sol et de la rubalise, y compris pour la randonnée. Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, courir sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés par l'organisation et suivre les consignes des signaleurs et des

équipes de police municipale présents aux intersections. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

2 1 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur YESWERUN est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Cette assurance ne couvre pas les dommages subis ou causés par les coureurs hors toute responsabilité des organisateurs.

Les coureurs renoncent expressément à tous recours envers l'organisation. Nous recommandons fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

L'organisation vous propose de souscrire à l'assurance proposée par notre partenaire ASSUR CONNECT spécialement conçue pour vous. Découvrez ici [les détails et souscrire à l'offre](#). Cette assurance couvre notamment l'assistance rapatriement et les frais de soins pour les ressortissants résidents UE.

2 2 – Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au PC course (numéro figurant sur le dossard) et il est bien précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le participant doit appeler dès que possible le PC course pour signaler son abandon (numéro figurant sur son dossard) et remettre son dossard à un membre de l'organisation le plus proche (signaleur, ravitaillement, secouriste...).

2 3 – Exploitation d'image & données personnelles. En s'inscrivant à la VENI VICI, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement. L'organisation informe les concurrents que leurs coordonnées pourront être communiquées à des sociétés ou associations partenaires à condition d'avoir donné leur consentement, et qu'à ce titre ils pourront être amenés à recevoir des offres de celles-ci.

2 4 – Droit d'accès aux données personnelles. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à info@lavenivici.com

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à la société YESWERUN, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations sportives organisées par YESWERUN. Ils peuvent également être amenés à recevoir des informations de sociétés partenaires de l'événement, uniquement s'ils ont donné l'autorisation au moment de leur inscription en ligne. Il est possible de se désabonner des newsletters de YESWERUN à tout moment.

2 5 – Acceptation du règlement. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.